

Ville des Herbiers

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

DÉCLASSEMENT DE PORTIONS DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL : Cheminements piétonniers de l'impasse Antoni GAUDI.

Par arrêté municipal n°2025-1002 en date du mardi 15 juillet 2025, Monsieur le Maire de la Ville des Herbiers a ordonné l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de déclassement de portions du domaine public communal, en vue de permettre :

- **la réalisation d'un programme de logements sociaux, impasse Antoni GAUDI,**

L'enquête publique se déroulera du lundi 4 août 2025 à 9h00 au lundi 18 août 2025 à 17h00 inclus, à l'Hôtel des Communes - 6 rue du Tourniquet - 85502 Les Herbiers Cedex,
aux jours et heures habituels d'ouverture : du lundi au vendredi, de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00.

Pendant toute la durée de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre d'enquête publique disponible à l'accueil du service de l'urbanisme de l'Hôtel des Communes du Pays des Herbiers, ou bien les adresser à l'attention personnelle du Commissaire-Enquêteur, en précisant en objet :

- **« Enquête publique déclassement par anticipation - cheminements piétonniers de l'impasse Antoni Gaudi».**
- Par courrier, à l'adresse suivante : **Monsieur ALLAIN, Commissaire-Enquêteur
Hôtel des communes - 6 rue du Tourniquet - 85502 Les Herbiers Cedex**
- ou par messagerie numérique : **enquetepublique@lesherbiers.fr**
- Le dossier sera également consultable sur le site internet de la Ville des Herbiers : <https://www.lesherbiers.fr>

Le Commissaire-Enquêteur se tiendra à la disposition du public à l'Hôtel des communes
en assurant une permanence :

- **Le lundi 18 août 2025 de 14h00 à 17h00.**

À l'issue de l'enquête, son rapport, ses conclusions et son avis seront transmis à Monsieur le Maire dans un délai de trente jours à l'expiration de l'enquête et seront tenus à la disposition du public à l'Hôtel des communes aux jours et heures d'ouverture habituels pendant un an. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication, sur leur demande.